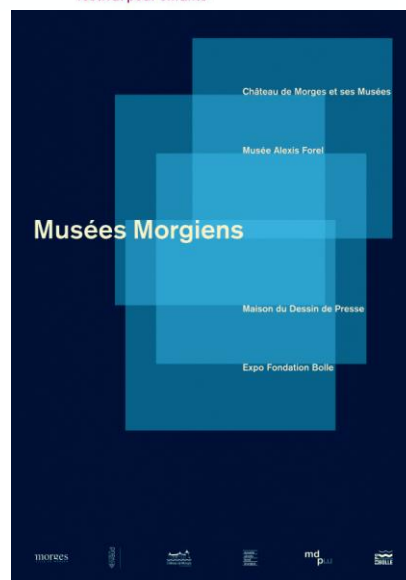


N° 51/12.15

POLITIQUE CULTURELLE 2016-2020 - RÉPONSE À LA [MOTION RICHARD BOUVIER](#) "POUR UNE POLITIQUE ÉQUITABLE DE LA CULTURE"

THÉÂTRE  
TROIS  
P'TITS  
TOURS



Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2015.

Première séance de commission : mardi 12 janvier 2016, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>MOTION RICHARD BOUVIER</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>ETUDE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE À MORGES (2005)</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>EVOLUTION DU PAYSAGE CULTUREL MORGIEU 2005-2015</b> .....	<b>4</b>
4.1	Changements dans les institutions culturelles muséales .....	4
4.2	Manifestations culturelles.....	4
4.3	Evolution des sociétés locales et du tissu associatif .....	5
4.4	Un développement fort en direction du jeune public .....	6
4.5	Cinéma Odéon .....	6
4.6	Organisation interne pour les prestations culturelles.....	7
<b>5</b>	<b>SITUER LA VILLE DE MORGES : QUELQUES POINTS DE COMPARAISON</b> .....	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>POLITIQUE CULTURELLE 2016-2020</b> .....	<b>9</b>
6.1	<b>Axes et objectifs prioritaires de la politique culturelle 2016</b> .....	<b>9</b>
6.1.1	Favoriser l'accès à la culture .....	9
6.1.2	Favoriser la création .....	10
6.1.3	Former les jeunes à la culture .....	10
6.1.4	Animer la ville .....	11
6.1.5	Mettre en valeur le patrimoine .....	11
6.2	<b>Politique muséale</b> .....	<b>12</b>
<b>7</b>	<b>OUTILS DE POLITIQUE CULTURELLE</b> .....	<b>12</b>
7.1	<b>Les institutions communales</b> .....	<b>13</b>
7.2	<b>Les subventions culturelles</b> .....	<b>13</b>
7.3	<b>Distinction culturelle</b> .....	<b>13</b>
7.4	<b>Les commissions consultatives</b> .....	<b>14</b>
7.4.1	La Commission consultative des affaires culturelles .....	14
7.4.2	Autres commissions en lien avec la culture .....	14
7.5	<b>Communication et visibilité</b> .....	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>MONTANT ALLOUÉ À LA CULTURE ET SUBVENTIONS CULTURELLES</b> .....	<b>15</b>
8.1	<b>Situation actuelle et évolution 2005-2015</b> .....	<b>15</b>
8.2	<b>Changements dans la présentation du budget</b> .....	<b>16</b>
8.3	<b>Subventions culturelles 2016-2020</b> .....	<b>16</b>
8.3.1	Institutions culturelles communales .....	16
8.3.2	Institutions culturelles muséales .....	17
8.3.3	Théâtre Trois P'tits Tours .....	18
8.3.4	Manifestations culturelles .....	19
8.3.5	Subventions aux sociétés locales .....	19
8.3.6	Subventions culturelles extraordinaires .....	19
8.3.7	Soutien à la création et à la médiation et création d'un prix d'encouragement .....	20
8.3.8	Tableau récapitulatif des impacts financiers .....	21
8.4	<b>Evaluation périodique des subventions</b> .....	<b>22</b>
<b>9</b>	<b>FINANCEMENT RÉGIONAL DES ACTIVITÉS ET INFRASTRUCTURES CULTURELLES</b> .....	<b>23</b>
<b>10</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

En 2005, la Municipalité a mandaté et accompagné la réalisation d'une vaste étude sur la politique culturelle à Morges. Elle a permis de montrer les forces de la vie culturelle morgienne, mais également ses lacunes et diverses recommandations avaient été émises. Une politique culturelle, basée sur 5 axes, avait été adoptée suite à cette étude. En 2014, la motion Richard Bouvier, "Pour une politique équitable de subventionnement de la culture", demandait à la Municipalité de reclarifier cette politique.

Si le présent rapport-préavis vise ainsi, d'une part, à répondre au motionnaire et à ses questions, il se propose également de développer la vision actuelle de la Municipalité pour sa politique en matière culturelle, dans un contexte où la vie culturelle a passablement évolué en dix ans.

## 2 MOTION RICHARD BOUVIER

La motion "[Pour une politique équitable de subventionnement de la culture](#)" a été déposée en février 2014, développée en avril. La Municipalité ne s'étant pas opposée à sa prise en considération, elle a été renvoyée en commission. Cette dernière a rendu son rapport en février 2015.

La motion demande à la Municipalité de répondre en particulier à huit interrogations, portant notamment sur le financement communal à la culture.

Si le développement de cette motion a donné l'occasion à la Municipalité de retravailler sur l'ensemble des charges culturelles à Morges, elle met également en lumière la complexité de l'exercice. Ainsi, le motionnaire souhaitait, entre autres, "explicitement et peut-être revoir la clé de répartition des subventions", ainsi qu'"établir un règlement ou de fixer des normes pour l'attribution de [ces] subventions".

Ces deux points en particulier ont donné lieu à des réflexions approfondies, partagées tant en délégation municipale qu'avec l'appui de la Commission consultative des affaires culturelles, et ont mis en évidence la délicatesse de répondre au motionnaire dans la direction d'un règlement ou de critères "objectivables". En effet, le monde de la culture est extraordinairement divers, à Morges comme ailleurs. Les différences de structures juridiques, de mode de fonctionnement (bénévoles et/ou professionnel), de capacité d'autofinancement ou de modes de financement extérieur, de public visé, et d'infrastructures nécessaires, rendent impossible la mise en place d'un règlement rigide, ou alors un règlement avec des critères si généraux qu'il en devient un outil peu utile.

Une possibilité également étudiée aurait été de mettre en place des critères par domaine artistique, mais le constat est que Morges ne dispose pas d'un nombre suffisant d'institutions ou d'associations dans chaque domaine pour que cette voie soit pertinente.

La plupart des demandes de la motion Richard Bouvier trouvent néanmoins réponse dans le présent rapport-préavis, qui développe également la vision de la Municipalité pour la politique culturelle de ces prochaines années.

## 3 ETUDE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE À MORGES (2005)

L'"Etude sur la politique culturelle à Morges", produite par Mme Gabriela Chaves sur mandat de la Municipalité en 2005, avait permis de mettre en place une politique culturelle sur 5 axes, qui ont été approuvés et suivis par la Municipalité pour mener la politique culturelle depuis 2005.

Ils figurent, ainsi que les critères identifiés par la Commission consultative des affaires culturelles, dans le tableau suivant.

Axes	Critères identifiés par la Commission consultative des affaires culturelles et touristiques
Animer la ville	Permettre la sociabilité et les rencontres Mettre en valeur la Ville Assurer un lien entre les acteurs culturels Favoriser la création
Favoriser l'accès à la culture	Assurer une visibilité et une offre promotionnelle Garantir un prix en lien avec l'offre Proposer une offre attractive et diverse Respecter les spécificités
Former les jeunes à la culture	Comporter un aspect didactique Promouvoir une culture vivante Garantir la diversité Déployer des efforts promotionnels Permettre aux jeunes d' « être acteurs de la culture »
Mettre en valeur le patrimoine	Entretenir la mémoire culturelle morgienne
Promouvoir la création	Rendre la Ville vivante

Tableau 1

Au-delà de la recommandation d'adopter les axes susmentionnés pour guider la politique municipale en matière de la culture, le rapport proposait également quelques recommandations sur l'organisation afin de rendre l'action municipale plus lisible et cohérente (page 40 et suivantes du rapport). La plupart de ces recommandations ont été suivies entièrement ou partiellement par la Municipalité.

## 4 EVOLUTION DU PAYSAGE CULTUREL MORGIEEN 2005-2015

### 4.1 *Changements dans les institutions culturelles muséales*

Depuis 2005, quatre changements principaux sont à relever. Tout d'abord, la fermeture de la Galerie Rouge en juin 2006 pour faire place à la Maison du Dessin de Presse, institution unique en son genre, mettant en lumière les croqueurs d'actualité suisses et étrangers. Inaugurée en 2009, elle perpétue une certaine tradition morgienne liée à la caricature, initiée à la fin des années 1980, par le Salon international du dessin de presse ayant alors lieu lors du Festival Morges-sous-Rire.

Depuis 2008, la Fondation Bolle propose un espace d'exposition dont l'objectif est de présenter les différentes facettes de l'évolution iconographique morgienne au fil du temps, à l'aide de supports variés : cartes postales, peintures, photographies et objets. En 2012, d'importants travaux de réaménagements embellissent les locaux. En mars 2014, une salle permanente consacrée à Audrey Hepburn s'ouvre.

En septembre 2014, un nouveau lieu d'exposition, voué à la vie locale, voit le jour. Il s'agit de l'Espace 81, créé dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville. Gratuit, cet endroit permet à la Municipalité, aux associations et aux institutions culturelles de présenter leurs projets.

Enfin, il est à noter que le Musée Paderewski, se situant jusque-là au Grenier bernois, a déménagé au Château, rejoignant ainsi les quatre musées cantonaux. Sa réouverture est prévue au printemps 2016.

### 4.2 *Manifestations culturelles*

De 2005 à aujourd'hui, la Ville de Morges a vu naître plusieurs manifestations d'importance, venant ainsi compléter et étendre son offre culturelle. En voici quelques-unes, parmi les principales :

- Le **Pailote Festival** propose depuis 2008 des concerts, d'abord rock, puis plus largement de musique actuelle, durant trois soirs de septembre, chaque année, au Parc de l'Indépendance. Evènement musical gratuit, le Pailote Festival apporte de la visibilité aux groupes locaux, qui se produisent habituellement lors de la soirée d'ouverture de la manifestation tout en égayant la ville à la fin de l'été. En plus de s'adresser à un nouveau public, cette manifestation vient combler un réel manque car avant cela aucun évènement similaire n'existait. Désormais reconnu et apprécié, le festival a accueilli pour sa septième édition en 2014, plus de 12'000 spectateurs.
- Sous l'impulsion du Théâtre de Beausobre le **Festival Diabolo**, destiné au jeune public, a été créé en 2012 afin de non seulement faciliter l'accès à la culture mais aussi d'initier le public juvénile aux arts de la scène. La manifestation se déroule chaque année et propose, le temps d'un week-end, des spectacles et des ateliers de qualité aux enfants de 2 à 10 ans. Le projet "éveil à l'art", réalisé en collaboration avec l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) et les écoles, convie 250 élèves de Morges et de la région à une semaine d'éducation culturelle, la semaine avant le festival. Alors que plusieurs associations se sont déjà ouvertes aux enfants dont notamment les Chœurs des Mouettes et de La Récré, le Diabolo Festival joue également un rôle important dans l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes.
- Le **Livre sur les quais** installe sa tente au bord du lac, tous les premiers week-end de septembre depuis 2010. Explorant différents thèmes et domaines de la récente production littéraire, cette manifestation s'est fait une place de renom sur le plan international. Accueillant aussi bien des auteurs suisses qu'étrangers, la manifestation offre la possibilité aux visiteurs de rencontrer de talentueux écrivains et développe un programme spécialement destiné aux écoles. Ce salon convivial prend la forme d'un vaste espace de dédicace accueillant des essayistes, des historiens, des romanciers, des philosophes et des auteurs pour la jeunesse. Rythmée par des débats, des lectures ou encore des projections, la manifestation est devenue en seulement six éditions un évènement incontournable de la rentrée littéraire.

#### 4.3 Evolution des sociétés locales et du tissu associatif

Formant un réel tissu vivant, les sociétés locales et les associations ont, en dix ans, bien évolué. Si certaines d'entre elles ont aujourd'hui disparu, d'autres ont vu le jour. Dans le domaine musical, par exemple, quelques chœurs ont été créés dont l'Ensemble musical Post-Scriptum qui privilégie un répertoire s'étendant des XXe et XXIe siècles. Des associations spécifiques se sont aussi constituées telle que l'Association des Amis des Orgues de Morges et sa Région (AOMR) qui organise chaque année, au mois de décembre, depuis 2009, un Festival International d'Orgues proposant de nombreux concerts autour de cet instrument. De plus, toujours dans le champ de la musique, quelques transformations ont eu lieu. En 2007, notamment, le Cours International de Musique s'est mué en l'Académie musicale de Morges et continue d'offrir des *master class* à l'aide d'une équipe de professeurs récemment renouvelée, dont les membres sont tous nommés dans des Hautes Ecoles de Musique. L'Association Morgienne d'Activités Culturelles (AMAC) a été fondée en 2005. Ayant pour but de promouvoir la culture alternative sous toutes ses formes dans la région, elle organise des manifestations destinées principalement à la jeunesse morgienne telle que la Fête de la Musique. En 2014, l'Association Harmonia Helvetica a été formée à Morges afin de mettre en valeur les compositeurs suisses ou ayant vécu en Suisse, durant les deux derniers siècles.

En novembre 2013, une association s'est créée dans le champ littéraire. POEM, l'Association Poésie en Mouvement vise la promotion de la poésie orale et écrite, en alternant les temps de création poétique ou des évènements publics ponctuels dont "Les Salves poétiques", manifestation proposant des ateliers d'écriture et des lectures en ville de Morges.

Après la dissolution de l'Union des Sociétés Locales (USL) en 2011, la Maison des Associations est née. Elle dispose d'un local ouvert aux sociétés et associations de la région afin de promouvoir les échanges et les rencontres et, depuis 2015, elle organise un festival associatif.

Parmi les associations dissoutes figurent l'Orchestre de chambre de Morges (OCM) qui a cessé ses activités en 2013. Cet ensemble de cordes formé d'amateurs passionnés a donné un grand nombre de concerts. L'une des plus anciennes chorales classiques de la région, le Chœur Pro Classica, fondé en 1970 sous le nom "Chœur Mixte de Morges", s'est également dissout à la fin de l'année 2014. Le Chœur d'homme "La Jeune Helvétie", qui en 2005 rencontrait déjà des difficultés, a aussi cessé ses activités.

Le tissu associatif est donc en constante fluctuation; alors que des associations se dissolvent, d'autres apparaissent fréquemment venant enrichir la vie culturelle morgienne.

#### **4.4 Un développement fort en direction du jeune public**

La communication de la Municipalité au Conseil communal N° 49/12.05, qui faisait suite au rapport Chaves, mettait en avant un manque important dans l'offre culturelle pour un public enfants et jeunes de moins de 25 ans<sup>1</sup>. Sur ce point, on peut affirmer que la situation a évolué de manière satisfaisante. En effet, de nombreuses institutions culturelles morgiennes se sont ouvertes au jeune public et à la médiation culturelle<sup>2</sup> en particulier, consistant à offrir des prestations visant à faciliter l'accès des visiteurs aux contenus culturels. Nous pouvons citer, entre autres, les efforts menés par le Musée Alexis Forel qui a développé de multiples animations et activités de médiation culturelle liées à ses expositions temporaires ou permanentes. Toujours dans cette même visée, depuis 2014, la Maison du Dessin de Presse développe également les animations scolaires. De plus, l'événement culturel "Eveil à l'art", fruit de la collaboration entre le Théâtre de Beausobre et l'ASIME, propose aux élèves âgés d'une dizaine d'années, des ateliers et un spectacle afin de leur offrir un aperçu des arts de la scène, en préambule du Festival Diabolo. La Bibliothèque municipale a également développé un grand nombre d'animations pour la jeunesse (Nuit du conte, Né pour lire, animations à la piscine, etc.). Un volet "jeunesse" et des partenariats intensifs avec les écoles sont aussi mis en place par Le Livre sur les quais. La Ville de Morges a ainsi connu une remarquable évolution en ce qui concerne l'offre culturelle pour le jeune public. Durant cette même période, la médiation culturelle a également été reconnue par l'Etat de Vaud, qui l'a inscrite dans sa nouvelle loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA), et en a fait l'une de ses cinq missions<sup>3</sup>.

#### **4.5 Cinéma Odéon**

Après d'importants travaux de rénovation réalisés grâce à un prêt octroyé par la Commune, qui est remboursé selon les conditions prévues, le Cinéma Odéon a rouvert ses portes en septembre 2010. Les deux salles ont été restaurées. Un appareil numérique a notamment été installé. Il permet désormais la projection de film en trois dimensions. La programmation variée allie des films commerciaux et des réalisations indépendantes. Le travail de cinéastes suisses est également mis à l'honneur. De plus, le cinéma participe activement aux événements culturels locaux tel que Le Livre sur les quais ou les expositions thématiques des musées morgiens (Audrey Hepburn par exemple).

---

<sup>1</sup> Communication de la Municipalité au Conseil communal N° 49/12.05, p. 2

<sup>2</sup> La médiation culturelle regroupe toutes les prestations facilitant l'accès des visiteurs aux contenus culturels. Ces prestations peuvent prendre la forme d'ateliers ou de conférences et sont élaborées par un animateur ou par un guide conférencier. Elles sont principalement adressées à un large public mais peuvent aussi être destinées à des publics cibles (enfants, handicapés, allophones). La médiation culturelle propose également différents dispositifs tels que des feuilles d'aide à la visite, des écrans interactifs ou encore des dossiers pédagogiques. Ces supports sont réalisés par des professionnels de la médiation culturelle.

<sup>3</sup> LVCA, Art. 5, point f.

Enfin, le Cinéma Odéon a été, dans la région, le premier à diffuser des opéras en direct. Accueillant également un ciné-club et la Lanterne Magique, ouvert tous les jours et montrant des films de qualité, le Cinéma Odéon participe pleinement à la vie culturelle morgienne.

La mise en place d'un cinéma Open air a été étudiée attentivement par les exploitantes de l'Odéon, avec la participation active des services communaux. Malheureusement, les contraintes techniques, financières et logistiques n'ont pour l'instant pas permis la réalisation de cette offre estivale, qui serait complémentaire à l'offre cinématographique "classique".

#### **4.6 Organisation interne pour les prestations culturelles**

En 2011, un poste de délégué à la vie culturelle, sportive et associative a été créé, dont environ 40% est consacré à domaine culturel. Il permet d'améliorer la vue d'ensemble des prestations culturelles et de clarifier les procédures. Optimal, du point de vue de la coordination, il crée également un point d'entrée pour les institutions culturelles. Le rattachement du poste à la Direction AGCR permet d'avoir toutes les prestations communales culturelles dans le même dicastère, permettant ainsi une coordination efficace.

### **5 SITUER LA VILLE DE MORGES : QUELQUES POINTS DE COMPARAISON**

Pour situer la politique culturelle de la Ville de Morges, dans un contexte régional, un *benchmarking* a été réalisé avec quatre autres localités romandes dont le nombre d'habitants est similaire à Morges : il s'agit de Nyon, Pully, Vevey et Martigny. Non pas exhaustive mais indicative, cette modeste réflexion comparative propose quelques pertinents points de mise en parallèle. Chacune des cités choisies dispose d'une politique culturelle formalisée, dont les objectifs sont clairement énoncés. Le tableau N° 2 ci-dessous donnera un aperçu des informations récoltées.

La Ville de Morges dispose de deux institutions communales dans le domaine culturel (Théâtre de Beausobre et Bibliothèque municipale) tandis que Nyon ou Vevey en gèrent quatre et Pully même cinq. La particularité morgienne est que le Théâtre de Beausobre est la principale source de revenu du budget culturel. Dans celui de 2015, les diverses recettes et les produits des entrées s'élèvent à CHF 2'482'080, ce qui représente l'immense majorité de la somme totale des revenus de la rubrique "Culture et loisirs" (CHF 2'529'580). Comparé aux autres villes, Morges est celle qui bénéficie, largement, d'un montant de revenu aussi important. En revanche, elle jouit d'un budget total (charges) voué à la culture plus limité. Si Martigny dispose d'un budget 2015 de CHF 7'862'110 et Vevey de CHF 8'538'900, Morges, pour la même année, a un budget de CHF 5'748'172.

L'ensemble des villes sélectionnées (hormis Pully) ont une commission des affaires culturelles et décernent un ou plusieurs prix artistiques. Le montant de cette récompense varie entre CHF 10'000.00 (pour Martigny) et CHF 14'000.00 (pour Nyon), alors qu'à Morges, elle est de CHF 2'000.00. Enfin, Morges, parmi ses employés communaux consacrés à la culture, comptabilise un total de 11.12 ETP tandis que Martigny en compte 9.24, Pully 12.6, Nyon 21.8 et Vevey 25.95.

Ces observations démontrent que la Ville de Morges, alors qu'elle ne gère que deux institutions communales, jouit d'une somme conséquente de revenus. Bien qu'elle soutienne quatre institutions muséales par le biais de conventions et qu'elle octroie des subventions ordinaires et extraordinaires à de nombreuses organisations culturelles, les charges nettes des prestations culturelles aux Morgiens se situent dans la fourchette basse du panel.

	Nombre d'habitants (au 31.12.14)	ETP (Total)	Institutions communales	Musées, théâtres subventionnés	Commission des affaires culturelles	Prix culturel ou artistique	A :Budget 2015 du service culturel : Charges	B :Budget 2015 du service culturel : Revenus	A-B :Budget 2015 du service culturel : Charges Nettes	Charges nettes en francs par habitant
<b>MORGES</b>	15'401	11.12 + aux.	2	4	Oui	Oui CHF 2'000	CHF 5'748'172	CHF 2'529'580	<b>CHF 3'218'592</b>	CHF 209/hab.
<b>NYON</b>	19'632	21,8 + aux.	4	3	Oui	Oui CHF 14'000	CHF 6'206'375	CHF 343'800	<b>CHF 5'862'575</b>	CHF 299/hab.
<b>PULLY</b>	17'598	12.6 + aux.	5	-	Non	Non	CHF 2'154'100	CHF 481'000	<b>CHF 1'673'100</b>	CHF 95/hab.
<b>VEVEY</b>	18'838	25.96 + aux.	4	2	Oui	Non	CHF 8'538'900	CHF 443'300	<b>CHF 8'095'600</b>	CHF 430/hab.
<b>MARTIGNY</b>	17'897	9.24	3	7	Oui	Oui CHF 10'000	CHF 7'862'110	CHF 395'600	<b>CHF 7'466'510</b>	CHF 417/hab.

Tableau 2



## 6 POLITIQUE CULTURELLE 2016-2020

### 6.1 Axes et objectifs prioritaires de la politique culturelle 2016

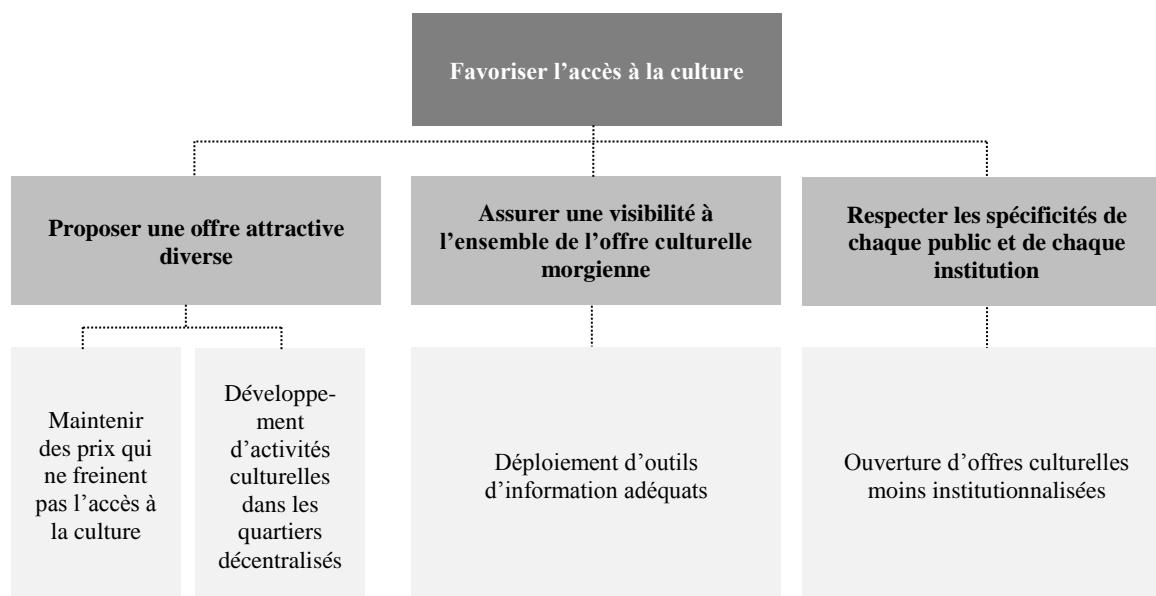
Les axes adoptés en 2005 ont été à nouveau analysés et travaillés, à la fois avec la Commission consultative des affaires culturelles et avec la Délégation municipale des affaires culturelles. Il ressort de cet examen que les 5 axes sont toujours d'actualité et peuvent être à nouveau pris comme base pour la mise en œuvre de la politique culturelle 2016-2020. Néanmoins, ces axes méritent d'être hiérarchisés par ordre de priorité, et également déclinés en mesures et actions, afin de donner une véritable ligne de conduite à la Municipalité pour les 5 prochaines années en matière de politique culturelle.

Les chapitres suivants présentent les axes par ordre de priorité :

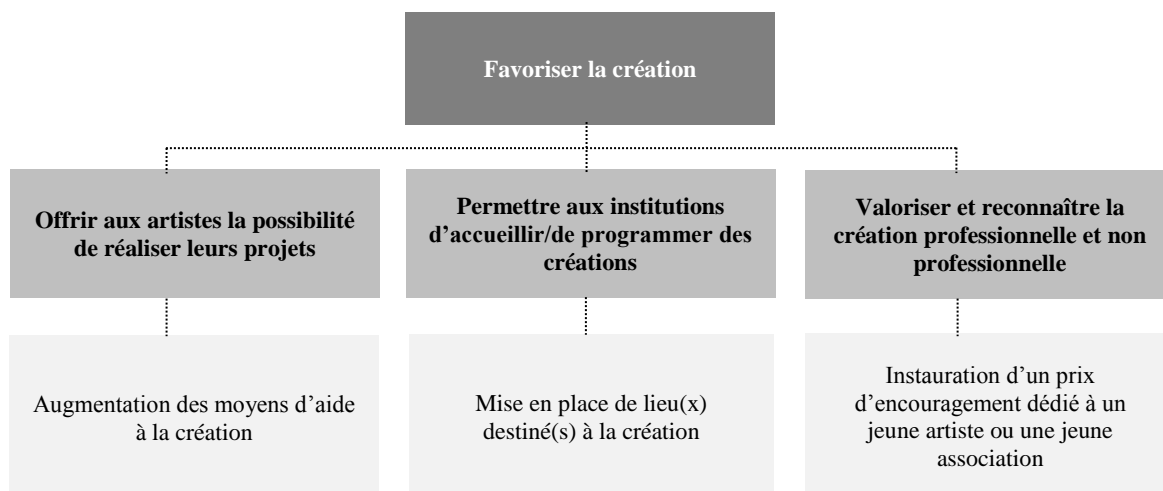
- Favoriser l'accès à la culture
- Favoriser la création
- Former les jeunes à la culture
- Animer la ville
- Mettre en valeur le patrimoine.

Sont ensuite présentés les critères identifiés pour définir plus précisément chaque axe, puis enfin les mesures et moyens afin de parvenir à remplir ces objectifs.

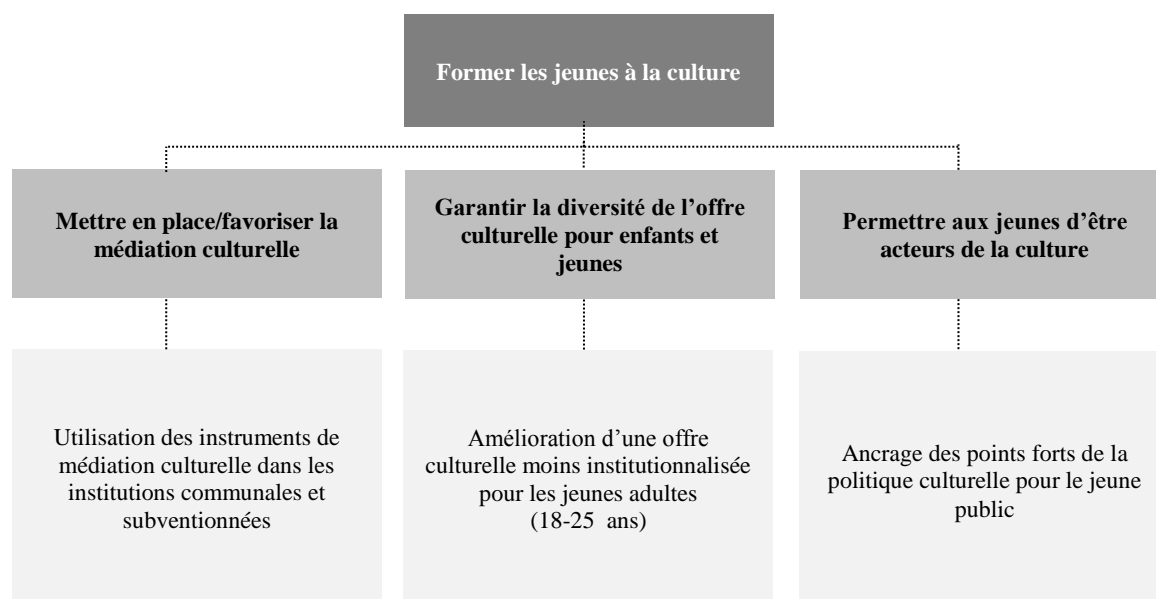
#### 6.1.1 Favoriser l'accès à la culture



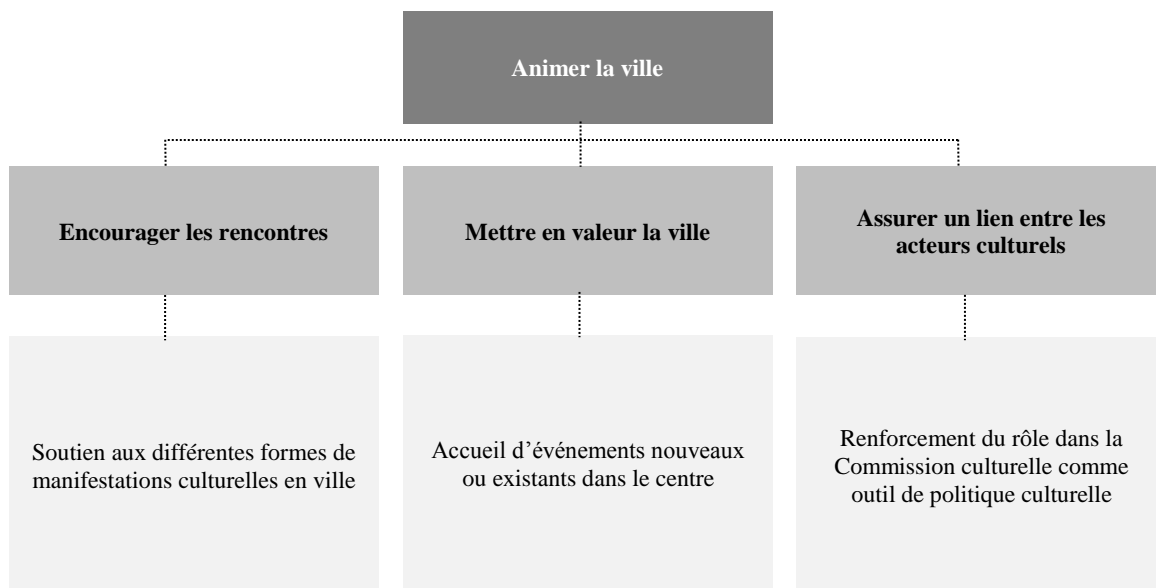
### 6.1.2 Favoriser la création



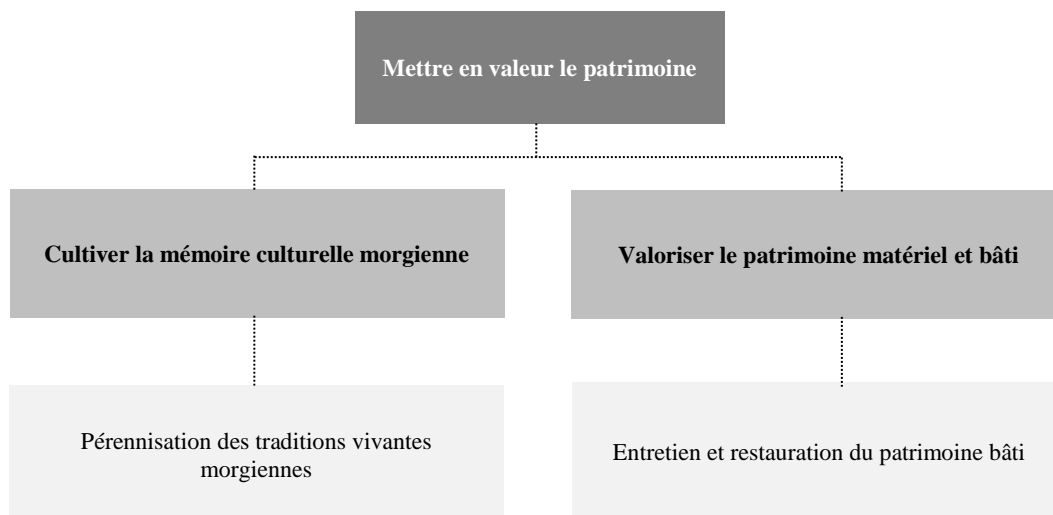
### 6.1.3 Former les jeunes à la culture



### 6.1.4 Animer la ville



### 6.1.5 Mettre en valeur le patrimoine



## 6.2 Politique muséale

Les dernières années, cela a été relevé plus haut, ont été marquées par plusieurs évolutions (arrivée de la Maison du Dessin de Presse, de l'Expo de la Fondation Bolle). Avec le déménagement du Musée Paderewski, il devient important de compléter la politique culturelle, telle que décrite ci-dessus, par une politique muséale, afin que l'offre en ce domaine soit bien coordonnée. En effet, les institutions muséales morgiennes, au nombre de 5, ont la particularité d'être toutes indépendantes de la commune, ce qui amène à des forces (réactivité, souplesse d'organisation, etc.), mais également à des faiblesses (objectifs stratégiques différents, phénomène de "chacun pour soi", etc.).

Parmi les points fort des musées morgiens se trouvent la diversité, la proximité, et, depuis 2014, la volonté de collaboration. Afin de valoriser ces atouts et de les faire fructifier, la Municipalité souhaite se doter d'objectifs communs et coordonnés, sans pour autant prêter l'autonomie de chaque institution (choix des expositions, de l'organisation interne, etc.).

Les objectifs de la politique muséale morgienne 2016-2020 peuvent se résumer ainsi :

- Affirmer et renforcer le rôle des musées dans la ville, comme vecteur d'attractivité (culturel, touristique voire social)
- Améliorer la coordination entre les musées et entre les musées et la Ville
- Améliorer et développer les prestations communes entre les musées, afin d'augmenter leur attrait pour le public

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, les mesures suivantes seront développées<sup>4</sup> :

- Mise en place d'une coordination systématique entre les musées et la ville via une plateforme ou une commission des musées
- Amélioration de la collaboration avec l'Office du tourisme
- Mise en valeur de la proximité des institutions, par exemple par l'élaboration d'un nouveau système de signalétique, afin de favoriser la circulation du public d'une institution à l'autre
- Mise en place d'un événement annuel commun aux institutions muséales, avec une première édition en 2016<sup>5</sup>
- Développement de la communication commune non seulement à Morges, mais aussi hors Morges (publication ou affichage, conférence de presse d'annonce des expositions temporaires, agenda numérique commun, etc.)

## 7 OUTILS DE POLITIQUE CULTURELLE

Afin de mettre en œuvre, durant les 5 prochaines années, les objectifs et les mesures décrits précédemment, la Municipalité dispose de plusieurs outils.

---

<sup>4</sup> Bien que ce ne soit pas un musée, la Bibliothèque municipale peut également être concernée par certaines mesures dont l'intégration au système de signalisation et la participation à l'événement annuel commun aux institutions muséales.

<sup>5</sup> Pour plus d'information, voir plus loin, point 8.3.2

### 7.1 Les institutions communales

La Ville de Morges dispose de deux institutions culturelles communales : la Bibliothèque (Sections jeunesse et adulte) et le Théâtre de Beausobre. Ces lieux sont de réels foyers de culture et permettent de mettre en œuvre en partie la politique définie ci-dessus. La Bibliothèque municipale favorise pleinement l'accès à la culture en proposant un large panel d'ouvrages. La Section jeunesse effectue un travail remarquable pour former les jeunes à la culture en organisant diverses manifestations destinées aux enfants tels que la Nuit des contes. Le théâtre favorise également la culture en proposant des spectacles variés allant du théâtre classique à la danse contemporaine. Ces deux institutions sont donc de précieux instruments en main de la Municipalité. Leurs objectifs seront également fixés en lien avec les axes de la politique culturelle 2016-2020.

### 7.2 Les subventions culturelles

Les subventions culturelles sont évidemment un outil important à disposition des collectivités publiques.

Selon le principe de subsidiarité, une collectivité publique n'intervient que si les bénéficiaires de ce soutien ont recherché d'autres sources de financement possible. Ce critère est appliqué dans le champ culturel au niveau fédéral, cantonal et communal. En règle générale, les subventions octroyées dépendent souvent de l'octroi d'un soutien préalable du niveau inférieur, autrement dit pour obtenir un soutien cantonal, il est en principe préférable de déjà bénéficier d'un soutien communal.

Selon l'OFS, en 2012, les collectivités publiques ont consacré les montants suivants à l'encouragement général de la culture<sup>6</sup>. On constate que la part communale est prépondérante, et représente autant que la part cumulée des cantons et de la Confédération.

	Confédération		Cantons		Communes	
2012	CHF 295'800'000.00	11.00%	CHF 1'072'200'000.00	39.00%	CHF 1'364'300'000.00	50.00%

Tableau 3

Le chapitre suivant sera consacré en détail aux subventions culturelles, ainsi qu'aux outils d'évaluation de celles-ci.

### 7.3 Distinction culturelle

Depuis 1999, la Municipalité remet, en principe chaque année, une Distinction culturelle à une personnalité ou une association particulièrement engagée pour la vie culturelle morgienne et/ou participant au rayonnement culturel de la Ville de Morges en Suisse ou à l'étranger. Les lauréats de la Distinction sont choisis par la Municipalité, sur proposition de la Commission consultative des affaires culturelles. Cette distinction permet à la Municipalité de reconnaître publiquement le travail de personnalités culturelles exceptionnelles, œuvrant dans divers domaines tels que le théâtre, la littérature, la musique, la peinture ou encore le patrimoine. Elle consiste en un diplôme officiel et un prix d'une valeur de CHF 2'000.00 et est remise à l'occasion d'une cérémonie publique. Cet outil de la politique culturelle de la Ville de Morges a une valeur de symbole. Son but est de distinguer l'excellence. La Municipalité tient également compte de la diversité des domaines primés.

La Distinction culturelle sera complétée, dès 2016, par un prix d'encouragement, qui, dans la même idée de reconnaissance symbolique, devra permettre à un jeune créateur de la région d'être reconnu et encouragé.

<sup>6</sup> Ces chiffres proviennent d'un tableau réalisé par l'OFS, intitulé " Financement de la culture par les collectivités publiques ", disponible à l'adresse suivante : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/02/04/data.html>, consulté le 10.08.15.

## 7.4 Les Commissions consultatives

Les Commission consultatives, nommées par la Municipalité pour chaque législature, sont des outils précieux en tant qu'interface entre le "terrain" et la Municipalité. Cela est particulièrement vrai pour la politique culturelle, puisque, nous l'avons vu, une des particularité de Morges est d'avoir peu d'institutions culturelles communales (pilotage direct), mais de pouvoir s'appuyer sur de nombreuses institutions et associations culturelles indépendantes, le plus souvent subventionnées (pilotage indirect).

### 7.4.1 La Commission consultative des affaires culturelles

Comme énoncé plus haut, la Commission consultative des affaires culturelles et touristiques a été remplacée par la Commission consultative des affaires culturelles. Créée en 2006, elle a recentré ses travaux uniquement sur la culture en abandonnant les aspects liés au tourisme et au sport, et a intégré des acteurs en lien avec la jeunesse tels que l'Association Morgienne d'Activités Culturelles (AMAC).

La commission actuelle est composée de 18 membres représentant les diverses institutions et associations culturelles morgiennes.<sup>7</sup> La Municipalité est représentée par son Syndic et le vice-Syndic, et la déléguée à la vie culturelle, sportive et associative y siège également.

Le cahier des charges de la Commission consultative des affaires culturelles est composé de cinq points :

- Assister la Municipalité dans la promotion et le développement des activités culturelles à Morges sur la base des cinq axes de politique culturelle définis par la Municipalité ;
- Préavisier les demandes de subsides extraordinaires à l'intention de la Municipalité ;
- Faire des propositions à la Municipalité pour la remise de la Distinction culturelle ;
- Être un observatoire du tissu culturel morgien ainsi qu'un vivier d'idées dans le domaine ;
- Faire des propositions sur des missions particulières confiées par la Municipalité.

### 7.4.2 Autres commissions en lien avec la culture

Deux autres commissions en lien avec la culture existent. Il s'agit de la Commission consultative du Centre culturel de Beausobre, active depuis 1981 et la Commission consultative de la Bibliothèque municipale, créée en 1969, veillant notamment à la bonne conservation du patrimoine de la Bibliothèque. Afin de faciliter une circulation optimale de l'informations entre les trois commissions culturelles, un représentant de chaque commission liée à la culture siège également au sein de la Commission consultatives des affaires culturelles.

## 7.5 Communication et visibilité

Le rapport de Gabriela Chaves montrait déjà que le nombre et la variété des activités culturelles était important en Ville de Morges, constat qui n'a fait que se renforcer ces dix dernières années<sup>8</sup>, alors que leur visibilité n'était pas toujours bonne, et qu'un manque de coordination dans la communication manquait.

Or, compte tenu de la composition particulière du tissu culturel morgien, le rôle de la commune est essentiel en ce domaine. En effet, il est important que les différentes prestations culturelles soient connues de la population, en particulier des segments de la population la moins encline à en profiter.

Plusieurs mesures ont été prises ces dernières années dans ce domaine. Nous pouvons citer entre autres :

---

<sup>7</sup>Sont représentés à la Commission consultative des affaires culturelles : le Musée Forel, le Château et ses musées, la Maison du dessin de presse, la Fondation Bolle, le Cinéma Odéon, le Théâtre de Beausobre, le Théâtre Trois P'tits tours, la Bibliothèque municipale, le Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois (COV), Le Livre sur les quais, l'Harmonie morgienne, l'AMAC, la Maison des Associations, les Chœurs.

<sup>8</sup> Voir plus haut, chapitre 3.

- Nouveau site internet, et mise en valeur de l’agenda et des manifestations, en coordination avec celui de l’Office du tourisme ;
- Mise en place d’écrans et de panneaux d’affichage dans le hall rénové de l’Hôtel de Ville, qui permettent de diffuser les événements culturels (ou autres) se déroulant à Morges et dans ses environs. Diffusion systématique, aux organismes qui le demandent, de leurs flyers de promotion dans les différents lieux d’accueil du public de la commune ;
- Mise à disposition des affichages culturels SGA : plusieurs réseaux sont réservés pour des affichages culturels. En 2014 et 2015, des négociations ont été menées avec la SGA pour préserver ces réseaux, et en parallèle, un règlement d’utilisation a été établi afin d’assurer l’équité de traitement face à ce moyen intéressant de communiquer ;
- Partenariat avec le Journal de Morges pour 4 publication de pages spéciales par an, dont au moins 2 consacrées à la culture locale ;
- Rubrique "Culture" dans le bulletin communal *Reflets* : accueille deux ou trois textes portant sur l’actualité culturelle morgienne.

Afin de mettre en œuvre ses objectifs de politique culturelle, la Municipalité souhaite pouvoir, dans les prochaines années, aller encore plus loin, sans pour autant se substituer à la communication propre à chaque manifestation ou institution culturelle. Différentes options seront étudiées :

- Site internet<sup>9</sup> ou page spécifique sur [www.morges.ch](http://www.morges.ch) pour faire la promotion des événements culturels. L’élargissement aux événements culturels du district, en collaboration avec l’ARCAM ou l’Office du tourisme sera étudié.
- Mise en place d’un système de "newsletter". Un e-mail serait ainsi envoyé mensuellement aux principaux acteurs de la vie culturelle morgienne, voire au grand public, annonçant les différents événements culturels (expositions, vernissages, concerts, etc.), permettant ainsi de rester informer de l’offre culturelle à Morges.
- Publication périodique à distribution large, comme cela a été fait dans le district de Nyon ([www.regionyonculture.ch](http://www.regionyonculture.ch)),
- Soutien aux initiatives de communication innovantes des institutions morgiennes, par exemple celle que les musées morgiens ont initiée dès cette année, et qui pourrait être amenée à être développé, ou étendu à d’autres institutions.

## 8 MONTANT ALLOUÉ À LA CULTURE ET SUBVENTIONS CULTURELLES

### 8.1 Situation actuelle et évolution 2005-2015

Charges en CHF

	Théâtre de Beausobre		Bibliothèque		Musées		Autres <sup>10</sup>		Total de charges	Différence (base 2005)	Différence (base 2010)
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
<b>2005</b>	3'182'700.00	68.30%	386'450.00	8.29%	425'200.00	9.12%	665'500.00	14.29%	4'659'850.00	-	-
<b>2010</b>	4'087'100.00	71.71%	521'950.00	9.15%	297'700.00	5.22%	792'600.00	13.92%	5'699'350.00	22%	-
<b>2015</b>	4'047'792.00	70.42%	560'900.00	9.76%	428'780.00	7.46%	710'700.00	12.36%	5'748'172.00	23%	0.85%

Tableau 4

<sup>9</sup> Voir par exemple le " portail culturel " créée par la Ville d’Yverdon-les-Bains : [www.emoi.ch](http://www.emoi.ch)

<sup>10</sup> Cela comprend les activités culturelles, les subventions culturelles diverses et le cinéma. Jusqu’en 2015, cela comprend le compte 1515 " les contributions, cotisations et subventions". Dès 2014, s’ajoute l’Espace 81.

Recettes en CHF

	Théâtre de Beausobre		Bibliothèque		Musées		Autres <sup>10</sup>		Total des recettes	Différence (base 2005)	Différence (base 2010)
2005	1'835'800.00	97.02%	34'000.00	1.80%	10'000.00	0.53%	0	0%	1'879'800.00	-	-
2010	2'475'500.00	98.67%	33'300.00	1.32%	0	0%	0	0%	2'508'800.00	33%	-
2015	2'497'080.00	98.72%	32'500.00	1.28%	0	0%	0	0%	2'529'580.00	34%	0.82%

Tableau 5

Total des charges nettes

	Charges	Recettes	Charges nettes	Augmentation des charges nettes (base 2005)	Augmentation des charges nettes (base 2010)
2005	CHF 4'659'850.00	CHF 1'879'800.00	CHF 2'780'050	-	-
2010	CHF 5'699'350.00	CHF 2'508'800.00	CHF 3'190'550	14%	-
2015	CHF 5'748'172.00	CHF 2'529'580	CHF 3'218'592	15%	0.87%

Tableau 6

Depuis 2005, le théâtre couvre la quasi-totalité des recettes (97% puis 98%). De manière générale, en 10 ans, les revenus du budget culturel ont augmenté de CHF 649'780.00 (34%), alors que les charges ont augmenté de CHF 1'088'322.00, (environ 23%). La hausse de ces charges est notamment due à l'ouverture en 2006, de la Maison du Dessin de Presse mais aussi par l'instauration d'une nouvelle loi cantonale sur les écoles de musique (LEM), qui exige une participation des communes en franc par habitant à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)<sup>11</sup>, ainsi que le soutien à l'accès à l'enseignement et la prise en charge des locaux des écoles reconnues. En 2015, la Ville de Morges a donc versé CHF 118'500.00 dans ce cadre, auquel s'ajoutent les coûts du loyer de La Syncope et ceux de l'aide individuelle aux études musicales.

## 8.2 Changements dans la présentation du budget

Dès 2016, un chapitre dans le budget, qui ne concerne pas directement les activités culturelles, a été déplacé dans les affaires générales, afin d'améliorer la lisibilité et l'homogénéité des comptes.

Il s'agit du chapitre anciennement "15115 Contributions, cotisations, subventions", comprenant les cotisations à l'UVS, UCV, ainsi que quelques subventions diverses non culturelles (Scouts, Français en jeu, Armée du Salut, etc.).

## 8.3 Subventions culturelles 2016-2020

Comme, il a été demandé par le motionnaire Richard Bouvier, un travail d'analyse a été effectué au sujet des subventions culturelles en vue d'équilibrer les sommes accordées. Seules les subventions qui sont modifiées sont indiquées ci-dessous.

### 8.3.1 Institutions culturelles communales

Les budgets des institutions culturelles communales – Théâtre de Beausobre et Bibliothèque municipale - ne sont pas impactés par ce rapport-préavis. Leurs actions et activités pourront néanmoins être amenés à évoluer en fonction des objectifs de politique culturelle définis plus haut.

<sup>11</sup> Le plafond de financement sera atteint en 2017 avec 9,50 par habitant.



### 8.3.2 Institutions culturelles muséales

- **Musée Paderewski**

Pianiste d'exception, grand compositeur, éminent homme d'Etat, Ignacy Jan Paderewski (1860-1943) a passé une grande partie de sa vie en Suisse, dont une quarantaine d'années aux portes de Morges, dans sa demeure de Riond-Bosson. C'est la raison pour laquelle un musée lui est consacré depuis 1991. Cette institution, située auparavant au Grenier Bernois, déménagera en 2016 au Château de Morges. Ce changement de locaux donne la possibilité au Musée Paderewski de non seulement toucher un nouveau public, plus large et moins spécialisé mais aussi une de repenser et d'actualiser sa muséologie.

L'ancienne scénographie choisie était alors celle de la *period room*, autrement dit une reconstitution d'un salon d'époque avec des meubles disposés de part et d'autre et des vitrines accueillant différents objets. Le nouveau concept imaginé par l'Agence Thematis, spécialisée dans l'ingénierie culturelle, ne propose plus un voyage immersif dans le temps mais un parcours didactique, dans un décor contemporain, composés de cinq parties : le citoyen de Morges, l'homme de paix, l'interprète exceptionnel, le compositeur de son temps, épilogue.

Ce programme permettra de traiter de deux des principales facettes d'Ignacy Jan Paderewski, à savoir son engagement politique et sa vie artistique. Le projet d'exposition permanente envisage donc de développer un discours biographique en relatant sa vie et s'articule autour de trois thèmes : son combat pour la paix, son métier de pianiste et ses qualités de compositeur. Ceci sera réalisé à l'aide de divers supports : textes inscrits directement sur les murs et informations mises à disposition sur des bornes numériques. Ce travail d'ingénierie culturelle a été financé à hauteur de CHF 20'000.00, par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM). Le nouvel espace du Musée Paderewski est entièrement réalisé aux frais de la Fondation Paderewski. Une convention entre l'Etat de Vaud et la Fondation Paderewski a été signée afin de définir les relations entre les deux parties.

Afin de permettre, à cette institution de s'épanouir pleinement dans son nouvel espace muséal, la Fondation sollicite la Ville de Morges pour un soutien financier annuel de CHF 40'000.00. Ce montant sera alloué pour les frais de fonctionnement qui ne sont pas assumés par l'Etat de Vaud (acquisitions, charges de personnel, expositions temporaires, événements, recherche, etc.). Sous la forme d'une convention, cet accord sera réévalué tous les 3 ans.



Image 1  
Vue de l'exposition imaginée par Thematis

- **Expo Bolle**

La Fondation Bolle reçoit actuellement, pour son Expo Bolle, une subvention annuelle de CHF 10'000.00. Au vu de l'ampleur du travail réalisé depuis quelques années – 20 expositions temporaires, mise en place d'un espace permanent Audrey Hepburn, entre 6'000 et 9'000 visiteurs par an, actions pour les écoles, publications, etc. – la Municipalité souhaite augmenter la subvention communale à CHF 40'000.00. Le budget total de fonctionnement de l'Expo Bolle se monte à environ CHF 250'000.00, la participation de la Fondation se montant à environ CHF 140'000.00. Un effort pour trouver des fonds extérieurs est réalisé, et pourra être renforcé par une participation plus importante de la commune. Le travail de recherche, d'inventaire et de mise à disposition du public du patrimoine iconographique morgien participe pleinement aux objectifs de politique culturelle définie ci-dessus.

- **Musée Alexis Forel**

Le Musée Alexis Forel doit faire face à une baisse de CHF 20'000.00 des subventions fédérales et cantonales dès 2016. Afin de pallier cette baisse prévisible de revenus, le Musée a pris différentes mesures (économies, nouvelles recettes), mais demande à la Municipalité de compenser une partie de cette diminution. Les activités du Musée ne sont pas réduites, bien au contraire : expositions temporaires, actions et/ou expositions communes avec les autres musées, activités en lien avec la vie culturelle morgienne (Livre sur les quais, Fête de la Musique, Académie musicale), médiation culturelle, accueil de nouvelles collections, etc. La convention avec le Musée arrivant à échéance le 31 décembre 2015, la Municipalité propose, lors de son renouvellement, d'augmenter la subvention communale de CHF 10'000.00 pour la porter à CHF 302'000.00 par an.

- **Politique muséale**

Après avoir élaboré un projet de communication commun en 2015, les musées morgiens souhaitent continuer à collaborer ensemble les années à venir. En 2016, ils aimeraient se rassembler pour établir une promotion commune, selon le modèle de l'année précédente mais dépassant cette fois-ci le cadre morgien, sur l'ensemble de l'arc lémanique.

Le 26 mai 2016, les musées organiseront également un événement commun. De 18 h à 22 h, les musées ouvriront leurs portes autour d'une thématique commune, de même que les galeries, la Librairie, les bibliothèques et certains ateliers d'artistes. Pour la mise en place de ces actions muséales communes, la Municipalité demande un montant de CHF 15'000.00 visant à soutenir et encourager cette dynamique collective et mettre en œuvre la politique muséale (présentée au point 6.2 du rapport).

### 8.3.3 Théâtre Trois P'tits Tours

Le Théâtre Trois P'tits Tours est un acteur principal de création théâtrale à Morges. Il produit ou accueille ainsi chaque année plusieurs créations de sa propre compagnie, ou de compagnies de la région, pour une soixantaine de dates par année. Avec une approche souvent mixte entre professionnels et amateurs éclairés, ces créations originales répondent à la fois aux attentes du public et des compagnies régionales.

Depuis 2014, le Théâtre a professionnalisé sa gestion avec l'engagement à temps partiel d'un secrétaire général, et les activités et collaborations se sont multipliées. La subvention communale se monte à CHF 40'000.00 depuis 2001 (hormis un soutien extraordinaire en 2008 pour la création de "l'Histoire du soldat"). La Municipalité souhaite, afin de soutenir les efforts de création du Théâtre, augmenter cette subvention à CHF 45'000.00 dès 2016.

A moyen terme, le bâtiment actuel des Trois P'tits Tours est amené à évoluer. La création des arts vivants pourrait alors trouver un outil de travail plus en adéquation avec les besoins (par exemple : salle de répétition, installations techniques modernes).

### 8.3.4 Manifestations culturelles

- **Paillote Festival**

Depuis 2008, Paillote Festival (voir également 4.2) s'est développé sans le soutien financier des autorités de la Ville de Morges. L'équilibre financier se trouve aujourd'hui menacé, car il est très dépendant des recettes de bar (soit environ 40% du budget du Festival). D'autre part, le fait de ne pouvoir compter sur un soutien communal pénalise fortement la recherche d'autres financements (en particulier la Loterie romande et l'Etat de Vaud). En 2015, 12'000 festivaliers ont assisté à la manifestation.

La Municipalité, souhaitant soutenir un festival de musique actuelle, qui répond aux attentes de plusieurs générations de festivaliers et évoluant dans un cadre unique, demande une subvention de CHF 20'000.00 afin de pérenniser le Paillote Festival.

- **Diabolo Festival**

Créé en 2012 (voir point 4.2), ce festival destiné aux enfants de 2 à 10 ans et à leur famille, remporte chaque année plus de succès. 7'000 personnes ont participé à l'événement en 2015. La manifestation ne bénéficie jusqu'à présent d'aucun soutien financier des autorités de la Ville de Morges mais l'ensemble du Complexe de Beausobre est mis gratuitement à disposition ainsi que l'équipe technique du théâtre. La Municipalité souhaite soutenir cette manifestation afin qu'elle puisse obtenir d'autres financements publics et pour en assurer la pérennité hors du bénévolat et du personnel du théâtre, mis à rude épreuve durant la saison et Morges-sous-Rire. La Municipalité demande ainsi une subvention de CHF 20'000.00.

### 8.3.5 Subventions aux sociétés locales

Afin de renforcer la réactivité en cas de demandes particulières et surtout pour continuer à soutenir l'activité locale, la Municipalité propose d'augmenter de CHF 5'000.00 les subventions aux sociétés locales.

### 8.3.6 Subventions culturelles extraordinaires

Alors qu'en 2013, il y a eu seulement 9 demandes de subventions culturelles extraordinaires, en 2014, 20 requêtes ont été déposées. L'année suivante, 15 dossiers ont été traités. Afin d'éviter tout risque de saupoudrage face au nombre important de demandes reçues, dans de nombreux domaines (publications, expositions, créations théâtrales, etc.), la Municipalité demande d'augmenter le compte 15113.3653.02 "Subventions culturelles diverses" de CHF 10'000.00 pour le porter à CHF 30'000.00, conformément au vœu N° 4 – 2014. Il est ainsi répondu au vœu N° 4 – 2014 de la Commission de gestion, demandant "que le montant de subvention extraordinaire pour la culture soit réévalué dans le cadre de la motion Richard Bouvier : *"Pour une politique équitale de subventionnement de la culture"*.

Notons encore que ces subventions extraordinaires sont attribuées après le préavis de la Commission consultative des affaires culturelles, selon un règlement ad hoc.

### 8.3.7 Soutien à la création et à la médiation et création d'un prix d'encouragement

Afin de mettre en place la politique culturelle 2016-2020, et déployer en particulier les deux axes prioritaires et leurs mesures, la Municipalité demande qu'une enveloppe de CHF 20'000.00 soit attribuée au soutien à la création et aux projets de médiation culturelle au sens large (favoriser l'accès à la culture). La création a en effet été l'axe le moins développé durant la période 2005-2015, et est souvent réalisée par des personnes, collectifs ou associations qui ne sont pas soutenus via des subventions régulières. La médiation culturelle, quant à elle, donne souvent lieu à des projets innovants, pour favoriser l'accès à la culture sous différentes formes (arts vivants, plastiques, musées, musique, etc.).

Pour assurer la meilleure réactivité possible, cette somme est de compétence de l'Administration générale, culturelle et relations extérieures (AGCR). En évitant les consultations intermédiaires, elle n'est ainsi pas soumise à un processus compliqué et gagne en rapidité. Elle sera attribuée à quelques projets innovants par année dans les domaines mentionnés. Seules trois ou quatre demandes par an seront soutenues en vue de contrer les risques de saupoudrage. Le critère de la territorialité (l'événement et/ou le porteur de projet doit être morgien) reste, comme pour l'ensemble des subventions attribuées, déterminant.

Enfin, la Municipalité souhaite créer un prix d'encouragement à un jeune artiste de la région, pour un budget total de CHF 5'000.00 (y compris l'organisation de la remise de prix).

### 8.3.8 Tableau récapitulatif des impacts financiers

Institutions	Montants actuels	Augmentations	Montants prévus	Favoriser l'accès à la culture	Favoriser la création	Former les jeunes à la culture	Animer la ville	Mettre en valeur le patrimoine
Musée Paderewski	(CHF 7'000.00)*	CHF 33'000.00	CHF 40'000.00	++	+	+	+	++
Fondation Bolle	CHF 10'000.00	CHF 30'000.00	CHF 40'000.00	++	+	++	+	++
Musée Alexis Forel	CHF 292'000.00	CHF 10'000.00	CHF 302'000.00	++	+	++	+	+++
Politique muséale	CHF 0.00	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	+++	++	++	+++	++
Théâtre Trois P'tits Tours	CHF 40'000.00	CHF 5'000.00	CHF 45'000.00	++	+++	+	++	
Paillote Festival	CHF 0.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00	+++	++	+++	+++	
Diabolo Festival	CHF 0.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00	+++	++	+++	++	
Sociétés locales	CHF 66'100.00	CHF 5'000.00	CHF 71'100.00	++	+++	++	+++	+
Subventions extraordinaires (soumis à la CCAC)	CHF 20'000.00	CHF 10'000.00	CHF 30'000.00	+++	+++	+++	+	+
Prix d'encouragement pour jeunes artistes	CHF 0.00	CHF 5'000.00	CHF 5'000.00	+	+++	++	+	
Soutien à la création et à la médiation)	CHF 0.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00	+++	+++	+++	+	++
<b>TOTAL</b>	CHF 435'100.00	CHF 173'00.00	CHF 608'100.00					

Tableau 7

- + impact faible
- ++ impact moyen
- +++ impact fort

Le montant de CHF 173'000.00 correspond à une augmentation des charges du budget culturel de 3%.

\* La Société Paderewski recevait CHF 7'000.00 de subvention jusqu'à la création de la Fondation en 2015.

#### 8.4 Evaluation périodique des subventions

La Municipalité rejoint l'avis du motionnaire Richard Bouvier sur l'importance de réexaminer régulièrement les subventions. L'évaluation périodique des subventions est en effet un enjeu important, qui permet de pouvoir contrôler et vérifier du bon usage des subventions publiques, mais qui comporte également des risques, parmi lesquels l'inflation du travail administratif (pour la commune) et des documents à fournir (pour les institutions / associations subventionnées). D'autre part, il existe un risque que cette évaluation soit perçue négativement par les institutions, comme une forme de contrôle administratif sur les activités culturelles.

La Municipalité, sensible à l'utilisation à bon escient des deniers publics, propose donc de mettre en place un système d'évaluation périodique qui tienne compte de ces différents paramètres :

- **Subvention inférieure à CHF 2'000.00 par année**  
examen sommaire sur la base du rapport d'activités et des comptes ; vérification que les activités perdurent et que les comptes sont tenus régulièrement.
- **Subvention comprise entre CHF 2'001.00 et CHF 10'000.00 par année**  
examen simple sur la base du rapport d'activités, des comptes et du PV de l'AG ; vérification que les activités perdurent, que les comptes et les assemblées générales sont tenues régulièrement ; que des projets se mettent en place et que les buts de l'organisation sont atteints.
- **Subvention comprise entre CHF 10'001.00 et CHF 50'000.00 par année**  
examen simple chaque année sur base documentaire idem ci-dessus, et examen approfondi tous les 5 ans. Lors de cet examen approfondi, l'organisation est convoquée par la Délégation municipale culturelle, présente les derniers rapports d'activités et répond aux questions quant à l'utilisation de la subvention et/ou au développement de ses activités et/ou à la gouvernance de l'organisation.

Ces trois évaluations, principalement documentaires, sont effectuées par le Service AGCR. La Municipalité, si elle est alertée sur un manquement grave dans les organisations subventionnées (arrêt des activités ou diminution notable de celles-ci, mauvaise gestion, etc.), pourra prendre les mesures qui s'imposent (arrêt ou diminution de la subvention).

A noter que cette évaluation périodique sur base documentaire est déjà celle pratiquée actuellement. En effet, les organisations subventionnées sont tenues d'envoyer leur rapport d'activités, ainsi que leurs comptes, au Greffe municipal chaque année. Le système présenté ci-dessus permettra de formaliser la pratique et d'impliquer d'avantage la Municipalité, via la délégation municipale, dans l'évaluation des subventions supérieures à CHF 10'000.00.

- **Subvention supérieure à CHF 50'000.00**  
Le nombre de subventions supérieures à CHF 50'000.00 est relativement faible et les montants en jeu impliquent une évaluation plus cadrée. Ainsi, la Municipalité préconise ici l'établissement d'une convention, limitée dans le temps, qui fixe les objectifs communs à atteindre, par exemple ceux d'accessibilité financière des prestations culturelles. La durée des conventions est généralement comprise entre 3 et 5 ans, de manière à permettre de l'adapter régulièrement selon les besoins, sans pour autant alourdir avec des évaluations détaillées chaque année. À l'issue de la convention, une évaluation est effectuée par la Ville de Morges et de manière conjointe avec l'institution. Son renouvellement ainsi que les conditions y relatives sont alors négociés. Selon les circonstances particulières, une convention peut aussi être demandée par la Municipalité lorsque la subvention est inférieure à CHF 50'000.00.

Notons que cette pratique est déjà répandue pour les subventions importantes (conventions existantes avec la Maison du Dessin de Presse, le Musée Alexis Forel, Morges-sous-Rire), mais il s'agira de la systématiser dans les prochaines années.

Pour l'ensemble des subventions, des critères et des principes seront appliqués, par exemple : activités culturelles bénéficiant au plus grand nombre, structure sans but lucratif, territorialité à Morges, proportionnalité de la subvention, subsidiarité à d'autres soutiens publics et privés, efforts de recherche de fonds extérieurs.

## 9 FINANCEMENT RÉGIONAL DES ACTIVITÉS ET INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La régionalisation du financement des infrastructures d'importance régionale a été étudiée en 2011-2012 par l'ARCAM dans un groupe de travail auquel Morges a participé activement. Néanmoins, les questions d'autonomie financière n'ayant pu être résolues de manière satisfaisante, le rapport n'a pas été mis en œuvre. Avec les projets d'importance régionale en cours dans d'autres domaines (régionalisation du tourisme, centre aquatique régional), la Municipalité a volontairement souhaité ne pas rajouter un chantier supplémentaire avec la régionalisation de la culture, qui ferait appel à des réflexions importantes en matière de coûts et de gouvernance.

Au niveau du fonctionnement des institutions culturelles morgiennes, le Théâtre de Beausobre reçoit CHF 21'000.00 de la part de 19 communes du district de Morges, sur une base volontaire.

Actuellement, il n'existe donc pas de projet de financement régional des activités et des infrastructures culturelles, hormis des collaborations ponctuelles sur des projets particuliers.

## 10 CONCLUSION

La motion Richard Bouvier, acceptée par le Conseil communal, a permis à la Municipalité d'effectuer le bilan culturel des dix années (2005-2015) qui ont suivi le rapport de Gabriela Chaves, et de mesurer à la fois le chemin parcouru depuis sa publication et les grands changements intervenus au sein du paysage culturel morgien. Les différents points de réflexion, souhaités par le motionnaire, trouvent réponse au travers du projet renouvelé de politique culturelle 2016-2020 que la Municipalité propose au Conseil communal. Ainsi, la Municipalité souhaite améliorer la surveillance de l'octroi de subventions par l'introduction de mécanismes de contrôle récurrents; de même, elle souhaite renforcer les partenariats entre la Ville et les acteurs culturels en collaborant à la mise en œuvre d'axes de politique culturelle aux objectifs réactualisés. Ainsi, la Commission consultative des affaires culturelles de même que la plateforme des musées morgiens constituent des interlocuteurs indispensables à la mise en application d'une politique culturelle renouvelée. Enfin, considérant la diversité et la richesse des institutions et des acteurs de la culture à Morges, la Municipalité souhaite réactualiser son soutien financier, avec la volonté de proposer un financement tendant à plus d'équité, sans toutefois péjorer les conditions d'attribution actuelles. L'évolution proposée des moyens dévolus à la culture correspond à une situation plus contemporaine des besoins, et au renforcement d'une politique publique pour laquelle la Municipalité souhaite prendre une part plus active, pour répondre aux attentes des milieux concernés et de la population.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre acte du présent rapport-préavis;
2. de porter la subvention au Musée Alexis-Forel à CHF 302'000.00 dès 2016;
3. de porter la subvention au Musée Paderewski à CHF 40'000.00 dès 2016;
4. de porter la subvention à l'Expo Bolle à CHF 40'000.00 dès 2016;
5. de porter un montant de CHF 15'000.00 pour la politique muséale dès 2016;
6. de porter la subvention au Théâtre Trois P'tits Tours à CHF 45'000.00 dès 2016;
7. d'accorder une subvention au Paillote Festival de CHF 20'000.00 dès 2016;
8. d'accorder une subvention au Festival Diabolo de CHF 20'000.00 dès 2016;
9. de porter le montant des subventions aux sociétés locales à CHF 71'100.00 dès 2016;
10. de porter le montant pour les subventions culturelles extraordinaires à CHF 30'000.00 dès 2016 ;
11. de porter un montant de CHF 5'000.00 pour un prix d'encouragement pour jeune artiste dès 2016;
12. de porter un montant de CHF 20'000.00 pour des projets de soutien à la création et à la médiation dès 2016;
13. de classer le vœu N° 4 – 2014 de la Commission de gestion.;
14. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Richard Bouvier " Pour une politique équitable de subventionnement de la culture".

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2015.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

ANNEXE : Tableau des principales subventions culturelles – situation au 31.12.2015



## ANNEXE : Tableau des principales subventions culturelles – situation au 31.12.2015

Compte	Désignation	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
15112.3653.09	Musée Alexis-Forel - Subside selon convention	292'000.00	292'000.00	292'000.00
15113.3653.18	Fondation Ecole de musique	134'500.00	118'500.00	98'982.00
15113.3653.05	Festival Morges-sous-Rire	130'000.00	130'000.00	130'000.00
15113.3653.13	Maison du dessin de Presse	120'000.00	120'000.00	120'000.00
15113.3653.16	Livre sur les quais	70'000.00	70'000.00	70'000.00
15113.3653.01	Subventions aux sociétés locales	66'100.00	66'100.00	61'554.90
15111.3653.01	Théâtre Trois P'tits Tours	40'000.00	40'000.00	40'000.00
15113.3653.02	Subventions culturelles diverses et aide à la création	20'000.00	20'000.00	19'400.00
15113.3653.07	La Nuit des Epouvantails (tous les deux ans)	20'000.00	0.00	20'000.00
15113.3653.15	Académie musicale de Morges	19'000.00	19'000.00	19'000.00
15113.3653.19	Fête de la musique	16'500.00	16'500.00	15'000.00
15116.3653.00	Fonctionnement de l'Espace 81	16'000.00	17'000.00	28'001.86
15111.3653.03	Association ACTE (ateliers création théâtre pour enfants et jeunes)	10'500.00	10'500.00	10'500.00
15113.3653.22	Fondation Bolle	10'000.00	10'000.00	10'000.00
15113.3653.08	Symposium international de sculpture	5'000.00	5'000.00	5'000.00